

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2024

ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET DE LA
RADIOPROTECTION - (N° 2305)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 199

présenté par
M. Christophe

ARTICLE 15

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« d'administration »,

les mots :

« et économique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le statut d'API proposé dans les amendements précédents impose la mise en place d'un comité social et économique », tel est le sens de cet amendement.

Cet amendement a été travaillé conjointement avec l'intersyndicale de l'IRSN.